

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

**L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit janvier,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 20 janvier 2022, s'est réuni en séance ordinaire et publique, salle communale La Baratte à Echiré, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

**Présents :** Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Gilbert NASARRE, jusqu'à 19h15, Sandrine PASSEBON, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Mathieu POUGNAND, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Iréna BARDINET (pouvoir donné à Sylvie AULIVIER), Jean-Louis CANTET (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Jacqueline GATTEPAILLE (Pouvoir donné à Nathalie LALLEMAND) et Gilbert NASARRE à partir de 19h15 (Pouvoir donné à Thierry BROSSARD).

**Secrétaire de séance :** Julie MENARD

**OBJET : Devis pour l'implantation de l'éclairage public Grand'rue de Ternanteuil - Tranche 1 et demande de subvention au titre de l'Eclairage Public auprès du SIEDS**

Le Maire rappelle :

- que dans le cadre des travaux d'aménagement de voiries à Ternanteuil / Le Peu, la commune avait sollicité l'ensemble des gestionnaires des réseaux par l'intermédiaire du Comité Technique d'Effacement des Réseaux (CTER) dont le SIEDS assure son fonctionnement, pour l'effacement des réseaux sur « Grand'rue de Ternanteuil - Tranche 1 ». Le SIEDS a sollicité les gestionnaires des réseaux électriques et de télécommunications partenaires du CTER afin d'évaluer le coût des travaux ;

- que par délibération du 09 avril 2021, le conseil municipal a décidé d'approuver la réalisation des travaux de la tranche 1 Grand Rue de Ternanteuil, le programme de travaux, les montants prévisionnels, ses modalités de financement et son calendrier prévisionnel.

Le Maire présente à l'assemblée le devis établi par SEOLIS (79000 Niort) pour un montant de 29 377,72 € HT soit 35 253,26 € TTC correspondant à l'implantation de l'éclairage public pour la Grand Rue Ternanteuil - Tranche 1.

Il est précisé que la commune se réserve la possibilité pour certains secteurs d'une formule par fonctionnement en « détection ».

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

- **d'accepter le devis tel que présenté ci-dessus ;**
- **de solliciter une aide financière pour l'éclairage public auprès du Président du SIEDS (79000 Niort) ;**
- **d'autoriser le Maire à signer le devis correspondant, le dossier de demande de subvention auprès du SIEDS ainsi que tous les documents liés à ces travaux.**

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.**

Fait et délibéré le 28 janvier 2022,

Le Maire,

Thierry DEVAUTOUR

Certifié exécutoire.  
Reçu en Préfecture le : 01 FEV. 2022  
Notifié ou publié le : 01 FEV. 2022